

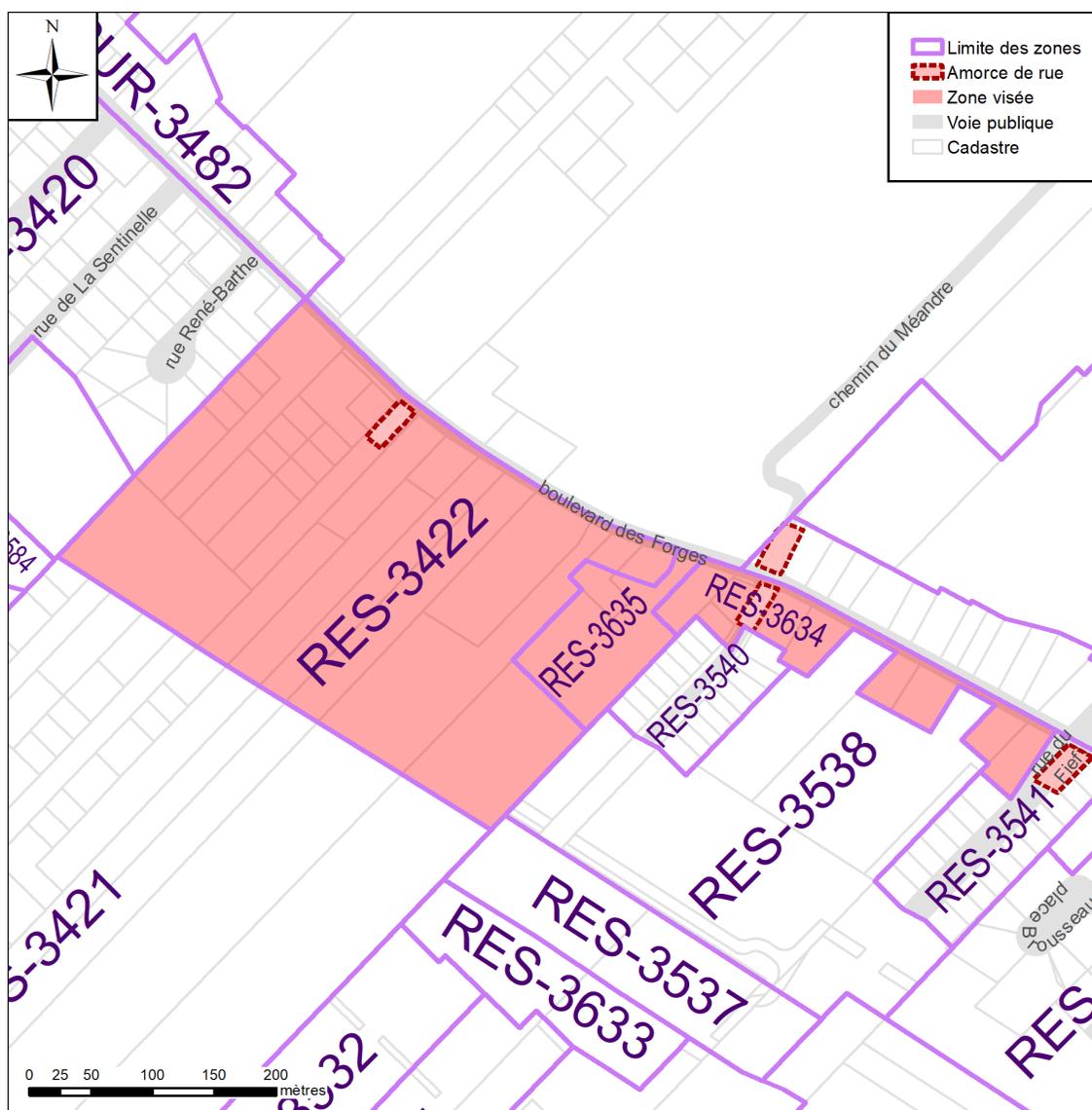
---

## Ville de Trois-Rivières

### Projet de règlement n° 50 / 2023 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer la zone RES-3635, y autoriser l'usage H4 ainsi que de créer la zone RES-3634

---

**1.** Une partie Plan de zonage – Feuillet n° 7 de l'annexe 1 de ce Règlement est modifié de manière à créer les zones RES-3634 et RES-3635, le tout à même une partie de la zone RES-3422, de la façon suivante :



**2.** L'annexe 2 « Grille de spécification » de ce Règlement est modifié par l'insertion, à la suite de la grille de la zone RES-3633, des grilles des zones RES-3634 et RES-3635 suivantes :



Édicté à la séance du Conseil du 2 mai 2023.

---

M. Daniel Cournoyer,  
maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay,  
assistante-greffière